



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

03 JAN. 2014

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : 001/14  
Nos réf. : 2013-000876  
Affaire suivie par : Pierre DROSS  
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault  
Bureau de l'environnement  
34 Place Martyrs de la Résistance  
34000 Montpellier

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**Hypermarché Carrefour de Saint Clément de Rivière - Préparation et conservation de produits alimentaires d'origine animale déposé par Société Carrefour Hypermarchés France SAS.**

Par courrier reçu le **31/10/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier suivant : Hypermarché Carrefour de Saint Clément de Rivière - Préparation et conservation de produits alimentaires d'origine animale déposé par Société Carrefour Hypermarchés France SAS.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

La Chef du Service Aménagement

**Yamina LAMRANI**